

Verrières Animation Loisirs H10011
Règlement intérieur du Championnat l'Aube Echecs 2024 2025

Article 1 : Verrières Animation loisirs organise sous l'égide du CDJE de l'Aube le Championnat de l'Aube d'Echecs dans la salle socioculturelle du village de Verrières 10390 les 1^{er} et 2 mars 2025
Ce tournoi est ouvert exclusivement aux joueurs licenciés A dans la saison en cours dans un club de l'Aube.

Article 2 : Ce tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs sous le numéro d'homologation 66726
Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E., adoptées par le 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde).
Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023.
Les résultats des parties compatibles comptent pour le classement Elo Fide avril 2025.
Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au système suisse intégral.

Article 3 : Le tournoi s'effectue en 6 rondes sur la cadence 2 x 60 + 30 secondes par coup

Article 4 : Dates et Horaires de jeu :

1 ^{er} mars : 9 heures : ronde 1	13 heures 30 : ronde 2	16 heures 30 : ronde 3
2 mars : 9 heures : ronde 4	13 heures 30 : ronde 5	16 heures 30 : ronde 6

1^{er} mars : 8 heures 30 : Contrôle des licences

2 mars vers 19h 45 : fin du tournoi –remise des coupes

Article 5 : le classement final est établi suivant le nombre de points de parties selon le barème : 1 point pour gain, ½ pt pour nulle et 0 point pour perte. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre - le Buchholz tronqué - le Kashdan- Performance

NB : Pour le calcul du Buchholz/Sonneborn Berger dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.7 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023

Article 6 : le tournoi est arbitré par Philippe GUYOT, AF01

Article 7 : Un joueur sera considéré forfait 15 minutes après le début de la ronde. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés à défaut, une demande d'explications lui sera adressée par courrier. Tout forfait et tout abandon non justifié sera signalé au Directeur des sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA)
Un joueur ne désirant pas jouer une ronde doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard.

Article 8 : Pas de dispositif particulier pour les nulles par accord mutuel.

Article 9 : les parties seront notées. Les feuilles remises à l'arbitre signées.

Article 10: Il est demandé aux joueurs d'avoir une attitude correcte conformément à la charte du joueur d'échecs et du code éthique de la Fide

Article 11: Les téléphones portables, les objets sonores et ou électroniques sont interdits dans la salle de jeu : toute sonnerie et ou tout bruit émanant de l'appareil entrainera la partie perdue pour le fautif.

Article 12 :Rappel

La salle de jeu comprend la zone de jeu et les toilettes

Eviter toute discussion et lecture suspecte dans la salle de jeu. Un joueur ayant terminé sa partie devient spectateur

Si l'arbitre est tenu de respecter et de faire respecter les règles et règlements, les joueurs sont tenus de respecter l'arbitre

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement : Deux avertissements signifient l'exclusion du tournoi.

Analyse interdite dans la salle sans l'accord de l'arbitre : une salle est mise à disposition à partir du 1^{er} mars à 12 heures 30

Il est demandé aux joueurs de respecter le matériel et l'environnement : toute dégradation entraînera l'exclusion du tournoi. Les pendules doivent être manipulées calmement

Article 13 : A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) vient donner le résultat de la partie à la table d'arbitrage. Les joueurs rangent les pièces sur l'échiquier.

Article 14 : Le contrôle des résultats est effectué par les joueurs avant la ronde suivante en tenant compte des éléments inscrits sur la feuille de saisie des appariements

Article 15 : Aucun Bye ne sera accordé.

Article 16 : Une commission composée de 3 personnes sera mise en place pour prendre certaines décisions au niveau de l'organisation, du déroulement de la manifestation, du respect des règles éthiques et également dans le domaine antitriche. Cette commission a également valeur de jury d'appel en cas de désaccord avec l'arbitre principal. La composition de cette commission sera affichée avant le tournoi.

Article 17 : Droit à l'image : cela concerne les joueurs majeurs et en inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le club d'échecs de Verrières à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les personnes présentes non joueurs.

Article 18 : *La participation au championnat de l'Aube 2024-2025 qui se déroule à Verrières implique l'acceptation du présent règlement.*

L'arbitre
Philippe GUYOT

L'organisateur
CDJE Aube